

*DECISION DU PRESIDENT DP2024\_16*  
*Attribution du marché FT2024\_01 : fourniture d'un camion robotisé*

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,*  
*Vu le code général des collectivités territoriales,*  
*Vu la réglementation applicable aux marchés publics,*  
*Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,*  
*Vu la réunion de la commission d'appel d'offre du 22 juillet 2024,*

Considérant la consultation FT2024\_01 portant sur la fourniture d'un camion robotisé,

Considérant le déroulement de l'appel d'offre ouvert :

- ✚ Publicité :
  - DEMAT ampa publicité n°4090274 du 27 mai 2024 ;
  - BOAMP publicité n°24-60190 du 29/05/2024 ;
  - JOUE publicité n°317239-2024 du 29/05/2024.
- ✚ Date limite de réception des offres : 28/06/2024 à 12h.
- ✚ Critères pondérés de sélection des offres :
  - Critère valeur technique pondéré à 30 %,
  - Critère prix des prestations pondéré à 60 %,
  - Critère délais pondéré à 10 %.
- ✚ Nombre de plis déposé : 1.

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Il a été proposé de retenir l'offre de la société ESA – Ecologia Soluzione Ambiente SpA pour un montant de 522 000 € HT soit 636 840 € TTC.

*Le Président :*

**ARTICLE 1ER :** Décide d'attribuer le marché FT2024\_01 relatif à la fourniture d'un camion robotisé, à la société ESA – Ecologia Soluzione Ambiente SpA pour un montant de 522 000 € HT soit 636 840 € TTC.

A Aiguillon, le 25/09/2024

Le Président,

Alain LORENZELLI



A handwritten signature in black ink, appearing to read "AL" followed by a flourish.